

<https://www.snetap-fsu.fr/Preavis-de-greve-au-lycee-de-Paimpol-a-compter-du-20-mars.html>



Préavis de grève au lycée de Paimpol à compter du 20 mars

- Les Dossiers - Enseignement maritime -



Date de mise en ligne : jeudi 16 mars 2023

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Préavis de grève au lycée de Paimpol à compter du 20 mars

Monsieur le directeur général des affaires maritimes, monsieur le directeur de l'Inspection générale des affaires maritimes, monsieur le directeur de l'Inspection générale de l'enseignement maritime, madame la directrice interrégionale,

Le SNETAP-FSU, au nom des personnels du LPM de Paimpol (Côtes d'Armor), se voit dans l'obligation de déposer ce jour, un nouveau préavis de grève, du lundi 20 mars 2023 jusqu'au vendredi 14 avril 2023.

L'enquête administrative menée actuellement par l'IGED et l'IGAM exige, au moins le temps de la procédure, un climat de sérénité et un fonctionnement de l'établissement le plus normal possible.

Force est de constater pour les personnels du LPM que tel n'est pas le cas. En effet, depuis le 1er Mars 2023, de sérieux dysfonctionnements et des faits graves survenus au Lycée sont encore à dénoncer :

- La gestion des élèves lors de la journée de mobilisation contre la réforme des retraites du mardi 7 mars 2023 a donné lieu à nouveau à une totale confusion chez les élèves et leurs parents.
- La pression exercée par la Direction de façon agressive et exponentielle sur un membre des personnels précaires exacerbe la tension d'une situation qui n'en a vraiment pas besoin.
- La découverte d'une mise sur écoute dans la salle des personnels, fait constaté par les enquêteurs et qui pourrait relever de l'autorité judiciaire, a choqué l'ensemble des personnels, ébranlant une nouvelle fois la confiance au lycée.

Les personnels du LPM de Paimpol constatent malheureusement que tout le monde n'a pas pris la mesure de la gravité de la diligence d'une enquête administrative.

C'est pourquoi les personnels ont décidé le dépôt de ce nouveau préavis de grève à partir du lundi 20 mars.

Madame et Messieurs, le SNETAP-FSU réaffirme sa volonté de faire valoir les droits des élèves, des personnels et de surcroît des personnels précaires de cet établissement.

Soyez assuré.es, mesdames, messieurs, de notre détermination à défendre les personnels et les élèves de cet établissement.

Le secrétariat général du SNETAP-FSU